



No. N° AV-2004-01	1/2
Date 2004-01-12	

## ***SERVICE DIFFICULTY ADVISORY***

This Service Difficulty Advisory brings to your attention a potential problem identified by the Service Difficulty Reporting Program. It is a non-mandatory notification and does not preclude issuance of an airworthiness directive.

### **CESSNA 650 - CITATION III FLIGHT CONTROL CABLES**

Transport Canada has learned through the Service Difficulty Reporting System of a Citation III (Cessna 650) failed spoiler control cable.

During scheduled maintenance, a technician was conducting a flight control cable inspection in the wing area. When the technician removed one of the pulley assemblies, the cable was found severely damaged. The submitter indicated there was a small accumulation of dirt around the pulley however, found no evidence of FOD that would cause this degree of damage.

Since the last major inspection, this aircraft had accumulated only 300 hours. The Cessna inspection card does not require the removal of the cable or pulley for inspection. If this detailed inspection had not been carried out, failure of this cable was likely to occur prior to the next scheduled inspection of this area. The damage was not visible with the pulley installed.

Flight control cables can be difficult to inspect when surrounded by hydraulic lines, components and aircraft structure. AC43.13-1B provides clear inspection techniques for control cables, cable runs and pulley installations. AME's are reminded to carefully inspect all flight control cables in accordance with AC43.13-1B or other manufacturer approved Maintenance Practices. Periodic removal of the flight control cables for inspection is highly recommended.

Any further defects or occurrences should be reported to Transport Canada, via the Service Difficulty Reporting program.

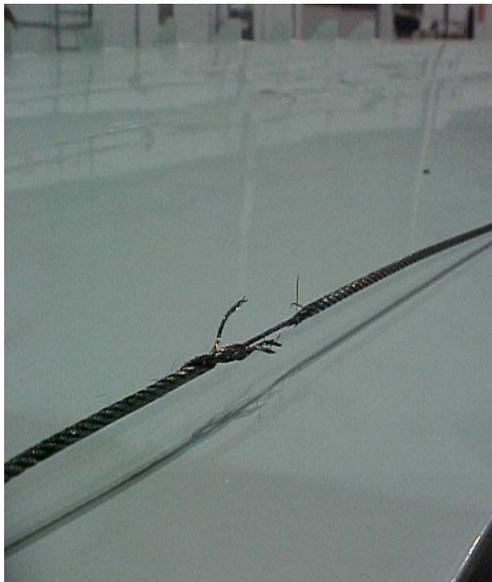
## ***AVIS DE DIFFICULTÉS EN SERVICE***

Cet avis de difficultés en service a pour but d'attirer votre attention sur un problème possible qui a été révélé par le Programme de rapports de difficultés en service. Il est une notification facultative et n'exclut pas nécessairement la publication d'une consigne de navigabilité.

### **CESSNA 650 - CITATION III CÂBLES DE COMMANDE DE VOL**

Transports Canada a appris par l'entremise du Système de rapports de difficultés en service qu'il y avait eu défaillance d'un câble de commande de destructeur de portance d'un Citation III (Cessna 650).

Au cours de la maintenance planifiée, un technicien a effectué une inspection des câbles de commande de vol dans la région de l'aile. Lorsqu'il a déposé une des poulie, le technicien a découvert que le câble était fortement endommagé. Notre correspondant a indiqué qu'il y avait une petite accumulation de saletés autour de la poulie, mais il n'a trouvé aucune trace de FOD pouvant expliquer l'importance des dommages.



Depuis sa dernière inspection majeure, cet avion n'avait accumulé que 300 heures. La fiche d'inspection de Cessna n'exige pas la dépose du câble ou de la poulie afin de les inspecter. S'il n'y avait pas eu d'inspection détaillée, ce câble se serait probablement rompu avant la prochaine inspection planifiée de cette région. Les dommages ne se voyaient pas tant que la poulie était en place.

Il peut être difficile d'inspecter les câbles des commandes de vol lorsqu'ils sont entourés de conduites hydrauliques, de composants et autres éléments structuraux de l'avion. L'AC43.13-1B donne des techniques d'inspection claires du cheminement des câbles des commandes et des poulies.

Nous rappelons aux TEA d'inspecter soigneusement tous les câbles de commande de vol conformément à l'AC43.13-1B ou à toute autre technique de maintenance du constructeur dûment approuvée. Il est fortement recommandé de déposer périodiquement les câbles des commandes de vol pour les inspecter.

Toute nouvelle défektivité ou tout nouvel incident devraient être signalés en envoyant un Rapport de difficultés en service à Transports Canada.

For further information contact a Transport Canada Centre, or call Mr. Steve Dudka, Continuing Airworthiness, Ottawa, telephone (613) 952-4361, facsimile (613) 996-9178 or e-mail [dudkas@tc.gc.ca](mailto:dudkas@tc.gc.ca).

Pour de plus amples renseignements, communiquer avec un Centre de Transports Canada ou M. Steve Dudka, Maintien de la navigabilité aérienne, à Ottawa, téléphone (613) 952-4361, télécopieur (613) 996-9178, ou courrier électronique [dudkas@tc.gc.ca](mailto:dudkas@tc.gc.ca).

For Director, Aircraft Certification

Pour le Directeur, Certification des aéronefs

B. Goyaniuk  
Chief, Continuing Airworthiness  
Chef, Maintien de la navigabilité aérienne

**Note:** For the electronic version of this document, please consult the following Web address:

**Nota :** La version électronique de ce document se trouve à l'adresse Web suivante :

[www.tc.gc.ca/CivilAviation/certification/menu.htm](http://www.tc.gc.ca/CivilAviation/certification/menu.htm)